

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS OU LA CONSOLIDATION D'EXPLOITATION AGRICOLE
DANS LE CADRE DE LA REFORME FONCIERE ET CESSION DE BIENS FONCIERS**

-=-=-=-=-

La SAFER de GUADELOUPE porte à la connaissance du public qu'elle envisage d'attribuer les biens désignés ci-après :

➤ **BIEN FONCIER RURAL EN GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE (GFA) REFORME FONCIERE :**

Commune de MORNE-A-L'EAU :

*Lieu-dit «Favrot Davrain» - référence cadastrale BP 313ppF7 (devenue BP 392) – surface de 3 ha 18 a 08 ca environ, – PLU : A – parcelle libre

➤ **BIEN FONCIER RURAL EN PLEINE PROPRIETE :**

Commune de GOURBEYRE :

*Lieu-dit « Route de l'Observatoire » - référence cadastrale BA 52– surface de 1 ha 30 a 00 ca environ – PLU : NPa – parcelle libre destinée à la préservation de l'environnement

Commune de GRAND-BOURG :

*Lieu-dit « Mauraille » - référence cadastrale AE 558 pour partie (devenue AE 738) – surface de 1 ha 00 a 00 ca environ – PLU : A – parcelle libre

Commune de SAINTE-ROSE :

*Lieu-dit « Bois de Belle Plaine » - référence cadastrale AZ 1669ppF2 (devenue AZ 1748) – surface de 1 ha 82 a 52 ca environ – PLU : A – parcelle libre

Commune de PETIT-BOURG :

*Lieu-dit « Arnouville » - références cadastrales AC 2066 – surface de 4 a 77 ca environ, AC 2067 surface de 6 a 16 ca, AC 2068 surface de 3 a 13 ca, AC 2069 surface de 24 a 09 ca (surface totale de 38 a 15 ca) – PLU : Ap – parcelles occupées [Cession en une seule unité foncière]

Commune de MORNE-A-L'EAU :

*Lieu-dit «Jeanpierre» - référence cadastrale BY 93 – surface de 3 ha 88 a 75 ca environ, – PLU : A/Nerl – parcelle libre bâtie destinée à la préservation de l'environnement

*Lieu-dit «Pointe a Retz» - référence cadastrale BZ 87 – surface de 1 ha 98 a 65 ca environ, – PLU : Nrur/Nt – parcelle libre destinée à la préservation de l'environnement

Commune de PETIT-CANAL :

*Lieu-dit «Zenon» - référence cadastrale AC 83 – surface de 3 ha 53 a 57 ca environ – PLU : A2 – parcelle occupée

➤ **AUTRES BIENS FONCIERS EN PLEINE PROPRIETE :**

Commune de SAINTE-ROSE :

- * Lieu-dit «Belcito» - référence cadastrale AR 369 ppF1 (devenue AR 2041) - surface de 2 a 07 ca environ – PLU : UG – parcelle occupée
- * Lieu-dit «Belcito» - référence cadastrale AR 369 ppF2 (devenue AR 2040) - surface de 13 ca environ – PLU : UG – parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Belcito» - référence cadastrale AR 369 ppF3 (devenue AR 2042) - surface de 5 a 63 ca environ – PLU : UG – parcelle occupée
- * Lieu-dit «Conodor» - référence cadastrale AZ 375 - surface de 25 a 36 ca environ – PLU : UG/N/A – parcelle libre
- * Lieu-dit «Rue des Mimosas» - référence cadastrale BC 480 - surface de 4 a 01 ca environ – PLU : UG – parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Cité Cadet» - référence cadastrale BD 267 - surface de 12 a 51 ca environ – PLU : UG – parcelle libre
- * Lieu-dit «Cité Cadet» - référence cadastrale BD 268 - surface de 13 a 50 ca environ – PLU : UG– parcelle libre
- * Lieu-dit « Rue des Maisons Neuves » - référence cadastrale BI 92 - surface de 4 a 64 ca environ – PLU : UG – parcelle libre
- * Lieu-dit « Rue Saint Félix Vaire» - référence cadastrale BI 242 - surface de 9 a 54 ca environ – PLU : UG – parcelle libre
- * Lieu-dit « Rue Saint Félix Vaire» - référence cadastrale BI 244 - surface de 15 a 37 ca environ – PLU : UG – parcelle libre
- * Lieu-dit « Cadet » - référence cadastrale BI 291 - surface de 6 a 94 ca environ – PLU : UG – parcelle libre
- * Lieu-dit « Rue des Lucioles» - référence cadastrale BI 292 - surface de 1 a 97 ca environ – PLU : UG – parcelle libre
- * Lieu-dit « Cadet » - référence cadastrale BI 353 - surface de 2 a 03 ca environ – PLU : UG – parcelle occupée
- * Lieu-dit « Morne Zizi » - référence cadastrale BI 361 - surface de 10 a 54 ca environ – PLU : UG – parcelle libre

Commune de PETIT-BOURG :

- * Lieu-dit «Daubin» - références cadastrales AB 211 - surface de 58 ca environ, AB 212 – surface de 11 a 87 ca (surface totale de 12 a 45 ca environ) – PLU : AP – parcelles occupées [Cession en une seule unité foncière]
- * Lieu-dit « Pointe a Bacchus» - référence cadastrale AC 1914 - surface de 5 a 42 ca environ – PLU : 1Aur – parcelle occupée bâtie

Commune de BAIE-MAHAULT :

*Lieu-dit «Fond Budan» - référence cadastrale BE 552ppF2 (devenue BE 838) - surface de 10 a 50 ca environ – PLU : 1AUb – parcelle libre (2 a 27 ca de servitude comprise)

Commune de LES ABYMES :

- * Lieu-dit «Caduc » - référence cadastrale AH 501 – surface de 24 a 96 ca environ - PLU : UG - parcelle libre bâtie (présence de ruine de bâtiment)
- * Lieu-dit «Caduc » - référence cadastrale AH 1077 – surface de 14 a 14 ca environ - PLU : 1AU - parcelle libre bâtie (présence d'un bâtiment vétuste)
- * Lieu-dit «Double » - référence cadastrale AI 524 – surface de 10 a 33 ca environ - PLU : 1AU - parcelle libre
- * Lieu-dit «Les Quatre Chemins » - référence cadastrale BH 852 – surface de 12 a 43 ca environ - PLU : 2N/UB - parcelle libre bâtie (présence d'un bâtiment vétuste)

Commune de MORNE-A-L'EAU :

- * Lieu-dit «Garnier» - référence cadastrale BO 460 - surface de 1 ha 10 a 32 ca environ – PLU : UGn/A – parcelle libre
- * Lieu-dit «Garnier» - référence cadastrale BO 470 - surface de 23 a 74 ca environ – PLU : UGn/A – parcelle libre bâtie
- * Lieu-dit «Favrot Davrain» - référence cadastrale BP 279 - surface de 33 a 62 ca environ – PLU : UG – parcelle libre
- * Lieu-dit «Garnier » - référence cadastrale BT 614 – surface de 54 ca environ - PLU : UG – parcelle libre
- * Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BT 885 - surface de 10 a 13 ca environ – PLU : UG/A – parcelle occupée bâtie (présence VHU)
- * Lieu-dit «Lorette » - référence cadastrale BT 1128 – surface de 36 a 37 ca environ - PLU : UGn/UG – parcelle libre
- * Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BV 259 - surface de 8 a 83 ca environ – PLU : UG– parcelle libre
- * Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BV 390 - surface de 45 a 34 ca environ – PLU : UG – parcelle libre bâtie (présence de VHU)
- * Lieu-dit «Chastel» - références cadastrales BX 121 - surface de 12 a 64 ca environ, BX 122 – surface de 30 a 00 ca (surface totale de 42 a 64 ca environ) – PLU : UG – parcelles occupées bâties [Cession en une seule unité foncière]

Commune de LE MOULE :

- * Lieu-dit «Duteau» - référence cadastrale AE 594 - surface de 5 a 96 ca environ – PLU : UG – parcelle libre
- * Lieu-dit «Beaumont» - référence cadastrale AK 1689 - surface de 40 a 41 ca environ – PLU : 1AUx – parcelle libre

Commune de PETIT-CANAL :

- * Lieu-dit « Chemin de Girard » - référence cadastrale AP 501 - surface de 7 a 95 ca environ – PLU : U2 – parcelle libre
- * Lieu-dit « Roujol » - référence cadastrale AP 560 - surface de 7 a 44 ca environ – PLU : U2 – parcelle libre
- * Lieu-dit « Roujol » - référence cadastrale AP 561 - surface de 10 a 79 ca environ – PLU : U2 – parcelle libre

Commune de PORT-LOUIS :

- * Lieu-dit « Pelletan Plaisance » - référence cadastrale AK 619 - surface de 9 a 66 ca environ – PLU : UDa – parcelle occupée bâtie

Commune de ANSE-BERTRAND :

- * Lieu-dit « Mahaudière » - référence cadastrale AX 566 - surface de 5 a 00 ca environ – PLU : U1 – parcelle occupée bâtie

Les fiches de candidature peuvent être retirées directement à la SAFER de Guadeloupe ou téléchargées sur le site www.safer-guadeloupe.com.

Les candidatures doivent être déposées **au plus tard le vendredi 3 avril 2026**. **Seules les candidatures avec des dossiers COMPLETS seront acceptées :**

1) Pour les biens fonciers agricoles : Une fiche de candidature remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés et un chèque de banque de 20% du montant de la vente. (Appel à la SAFER pour connaître la valeur du terrain)

2) Pour les autres biens fonciers : Une fiche de candidature remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés. Une TVA de 8,50% du prix de vente est appliquée



Le montant des frais de notaire n'est **pas inclus** dans les acquisitions

Lors du dépôt de toutes candidatures, il est exigé que le candidat fournisse une attestation stipulant que la parcelle a bien fait l'objet d'une visite par ses soins. Sans confirmation de la visite, les dossiers de candidatures ne seront pas pris en considération.

Les personnes souhaitant candidater doivent déposer leur dossier soit directement à la SAFER ou par courrier au plus tard le **vendredi 3 avril 2026** (cachet de la poste faisant foi) à SAFER DE GUADELOUPE - Immeuble Patio de Houelbourg - Z.I. de JARRY - B.P. n° 2063 - 97192 JARRY CEDEX.

Cet avis peut être consulté sur le site de la Préfecture de Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.gouv.fr> du quotidien local **FRANCES-ANTILLES** et également sur le site de la SAFER <https://saferguadeloupe.com/appel-a-projet-ou-candidature/>.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats

Pour la SAFER,
Le Président Directeur Général